



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Nord

Question écrite n° 4662

Texte de la question

M Bernard Carton souhaite attirer l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les arrières de factures de soins dont sont l'objet un certain nombre de patients du centre hospitalier de Roubaix. Ces factures parviennent en effet deux ou trois ans après la date des soins et interdisent aux intéressés toute prise en charge par la sécurité sociale des sommes réclamées. Dans la mesure où il s'agit le plus souvent de personnes aux ressources modestes, il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quels moyens il envisage de mettre en œuvre pour pallier une telle situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Il ressort d'une enquête effectuée en juin 1987 par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Nord relative à la situation de trésorerie du centre hospitalier de Roubaix que les titres de séjour sont régulièrement émis à l'encontre des intéressés, c'est-à-dire des leur sortie de l'hôpital. Le retard avec lequel certaines factures parviennent aux intéressés est en réalité lié au fait que ces personnes, aux ressources souvent modestes, changent de multiples fois d'adresse. Il convient de souligner que les personnes qui ne peuvent acquitter leurs frais de séjour hospitaliers peuvent, si elles en formulent rapidement la demande, être prises en charge par l'aide sociale départementale (au titre de l'aide médicale générale). Elles ont également la possibilité de solliciter, auprès du comptable de l'établissement, l'étalement du paiement de la facture.

Données clés

Auteur : [M. Carton Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4662

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3084